

QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

RÈGLEMENT NO. 281-2017

**RÈGLEMENT DES
QUOTES-PARTS 2018**

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE
6375, RUE GARNEAU SAINTE-CROIX (QUÉBEC)
G0S 2H0**

Téléphone : (418) 926-3407

Télécopieur : (418) 926-3409

accès total : 990-0175

Internet : www.mrclothinere.org

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
RÈGLEMENT NO. 281-2017
RÈGLEMENT DES QUOTES-PARTS 2018**

Assemblée régulière du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière, tenue le 22 novembre 2017 à laquelle assemblée étaient présents :

SON HONNEUR LE PRÉFET :

Monsieur Normand Côté, maire de Saint-Flavien

ET LES MEMBRES DU CONSEIL :

Municipalités

Dosquet
Laurier-Station
Leclercville
Lotbinière
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur d'Issoudun
Saint-Agapit
Saint-Antoine-de-Tilly
Saint-Apollinaire
Sainte-Agathe-de-Lotbinière
Sainte-Croix
Saint-Édouard-de-Lotbinière
Saint-Flavien
Saint-Gilles
Saint-Janvier-de-Joly
Saint-Narcisse-de-Beaurivage
Saint-Patrice-de-Beaurivage
Saint-Sylvestre
Val-Alain

Maires

M. Yvan Charest
Mme Pierrette Trépanier
M. Marcel Richard
M. Jean Bergeron
Mme Annie Thériault
M. Yves Gingras
M. Christian Richard
M. Bernard Ouellet
M. Gilbert Breton
M. Jacques Gauthier
Mme Denise Poulin
M. Normand Côté
M. Robert Samson
M. Bernard Fortier
M. Denis Dion
M. Claude Fortin
M. Mario Grenier
M. Daniel Turcotte

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général et secrétaire d'assemblée M. Stéphane Bergeron

Attendu l'avis de motion donné à la session du 13 septembre 2017;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Marcel Richard et résolu d'adopter le règlement no. 281-2017 « RÈGLEMENT DES QUOTES-PARTS 2018 ».

À ces causes, il est ordonné et statué par règlement de ce Conseil ce qui suit :

ARTICLE 1 – QUOTES-PARTS 2018

Il est établi des quotes-parts pour l'année 2018 pour le financement des activités de la MRC de Lotbinière :

QUOTE-PART	MONTANT DE LA QUOTE-PART	FACTEUR DE RÉPARTITION	MODALITÉS VERSEMENTS
Administration	692 840 \$	RFU, sauf pour les frais de congrès FQM dont le montant est fixe de 2000\$/municipalité; la cotisation de la FQM selon leur facturation et la rémunération des maires pour les assemblées du conseil de 2,297\$/municipalité.	4 versements égaux les 15 mars, 15 mai, 15 août et 15 octobre..
Développement	546 463 \$	RFU	4 versements égaux les 15 mars, 15 mai, 15 août et 15 octobre..
Transport collectif	30 000 \$	25 % (Taxibus) réparti selon le nombre d'usagers annuels (selon les statistiques d'Express-Lotbinière); 42 % ('Écobus) réparti une moitié à la municipalité de Saint-Apollinaire et Laurier Station à part égale et l'autre moitié au prorata de la population; et 33 % selon la RFU	1 seul versement le 15 juin
Évaluation foncière	864 998 \$	RFU ¹	12 versements égaux le 15 ^e jour de chaque mois
Enfouissement	1 182 111 \$	TONNAGE AU SITE sur la moyenne des trois dernières années et péréquation de transport	12 versements égaux le 15 ^e jour de chaque mois

¹ RFU : Richesse foncière uniformisée au dépôt des rôles du 15 septembre 2016

Cour municipale	0 \$	RFU	1 seul versement le 15 juin
Sécurité incendie	156 604 \$	Sur le % des heures d'inspection des immeubles à risque élevé et très élevé.	4 versements égaux les 15 avril, 15 juin, 15 septembre et 15 novembre.
Culture et patrimoine	58 000 \$	RFU	1 seul versement le 15 juin
Environnement	0 \$	RFU	1 seul versement le 15 juin
Total	3 531 016 \$		

Ces quotes-parts sont payables selon les modalités de paiement indiquées dans les tableaux et sur présentation de la facture de la MRC de Lotbinière.

ARTICLE 2 – QUOTES-PARTS 2018 – MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES DE LA MRC

Il est établi des quotes-parts pour l'année 2018 pour les municipalités de la MRC de Lotbinière qui participent à l'entente sur la collecte des boues de fosses septiques :

QUOTE-PART	MONTANT DE LA QUOTE-PART	FACTEUR DE RÉPARTITION	MODALITÉS VERSEMENTS
Gestion des boues de fosses septique	402 825 \$	Prix basé sur coût de revient de 150 \$ / la vidange pour 2018 et selon le nombre de fosses septiques par municipalité, considérant que les chalets sont vidangés aux 4 ans et les résidences aux 2 ans.	4 versements égaux les 15 avril, 15 juin, 15 septembre et 15 novembre.

Voir l' « annexe 1 » le tableau du nombre d'unités considérées par municipalité participantes.

ARTICLE 3 – QUOTES-PARTS 2018 – MUNICIPALITÉS NON-MEMBRES DE LA MRC

Il est établi des quotes-parts pour l'année 2018 pour les municipalités non-membres de la MRC qui participent à l'entente sur l'enfouissement :

QUOTE-PART	MONTANT DE LA QUOTE-PART	FACTEUR DE RÉPARTITION	MODALITÉS VERSEMENTS
Enfouissement – Municipalités de l'ouest	91 682 \$	TONNAGE AU SITE sur la moyenne des trois dernières années et péréquation de transport	12 versements égaux le 15 ^e jour de chaque mois

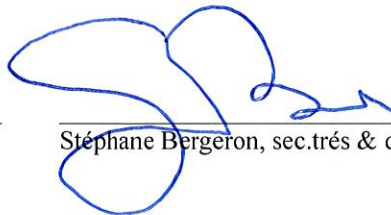
ARTICLE 4 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté le 22 novembre 2017 à Saint-Flavien.

Signatures officielles :

Normand Côté, préfet



Stéphane Bergeron, sec.trés & dir.-gén.

Copie conforme certifiée par



Stéphane Bergeron
Directeur général
Ce 29 ème jour de novembre 2017

ANNEXE 1

Quote-Part Gestion des boues de fosses septiques (BFS)				
Compilation des unités d'évaluations assujetties à une vidange de la fosse septique				
	1/4 du coût de la vidange (37.5\$)	1/2 du coût de la vidange (75\$)		
Municipalité	Chalet	Résidence	Total	Q-Part 2018
Dosquet	18	148	166	11 775.00 \$
Laurier-Station	0	2	2	150.00 \$
Leclercville			0	
Lotbinière	125	286	411	26 137.50 \$
N.-D.-S.-C.-d'Issoudun	32	257	289	20 475.00 \$
Saint-Agapit	13	337	350	25 762.50 \$
Saint-Antoine-de-Tilly	90	417	507	34 650.00 \$
Saint-Apollinaire	124	1085	1209	86 025.00 \$
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	39	215	254	17 587.50 \$
Sainte-Croix	130	345	475	30 750.00 \$
Saint-Édouard-de-Lotbinière	50	242	292	20 025.00 \$
Saint-Flavien	66	155	221	14 100.00 \$
Saint-Gilles	96	480	576	39 600.00 \$
Saint-Janvier-de-Joly	22	224	246	17 625.00 \$
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	0	190	190	14 250.00 \$
Saint-Patrice-de-Beaurivage			0	
Saint-Sylvestre	99	234	333	21 262.50 \$
Val-Alain	56	274	330	22 650.00 \$
Total	960	4891	5851	402 825.00 \$